



# PLUM' INFO

**BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION  
COMMUNE DE PLUMAUGAT  
N° 122**

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-Mail : [mairie@plumaugat.fr](mailto:mairie@plumaugat.fr)  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

**Jeudi 29 Avril 2021**

Consultation :

Le fonctionnement de la nouvelle bibliothèque vous concerne !

Sauf problème majeur, la nouvelle bibliothèque devrait entrer en fonction à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Nous travaillons encore sur ses modalités d'ouverture et sur les services qu'elle pourra vous rendre. C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans vos commerces une fiche de consultation "Donnez-nous votre avis !" afin de guider notre réflexion. Vous pourrez ainsi compléter le questionnaire et en même temps nous aider à choisir le nom de ce nouveau lieu de convivialité !

Merci d'avance pour votre contribution.

## **RESUME CM DU 24 Avril 2021 :**

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Détermination des règles d'organisation pour pouvoir assister à une séance du CM à distance par visioconférence ou audioconférence :** M. le Maire rappelle au CM que dans les circonstances de la COVID 19 l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 peut permettre à un élu de prendre part aux débats du CM par le biais de la visioconférence ou l'audioconférence. Après délibération, le CM approuve cette délibération.

**Lutte contre les frelons asiatiques : Reconduction convention avec Dinan Agglomération :** M. le Maire rappelle que depuis 2017, Dinan agglomération accompagne les particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques et qu'il serait opportun de reconduire cette prise en charge par la signature d'une nouvelle convention. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à la signer.

**Transfert convention droit d'occupation du domaine public Free mobile à la société On Tower :** M. le Maire fait part au CM qu'une convention nous lie à Free mobile pour l'implantation d'un relais téléphonie sur le château d'eau de La Ville Allouet et que Free mobile a transféré l'exploitation à On Tower. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer l'avenant.

**Aménagement espace maison L'HERMINE : lancement consultation maîtrise d'œuvre :** M. le Maire rappelle au CM l'acquisition de la maison au 10 place de l'Eglise et le projet de création d'une liaison douce (voie piétonne) avec le lotissement. Afin de déterminer les travaux à réaliser, il serait souhaitable d'être accompagné par un maître d'œuvre. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

**Lotissement Domaine de l'étang - 2<sup>ème</sup> tranche : choix des entreprises :**

M. le Maire présente au CM le PV de la commission d'ouverture des plis pour les travaux de viabilisation de ce lotissement. Après analyse des offres, le CM retient SETAP pour le lot terrassement – voirie, SRTP pour les réseaux EP / EU, et autorise M. le Maire à signer les marchés.

**Lotissement Domaine de l'étang : Devis SDE Alimentation basse tension, éclairage public et infrastructures télécommunication :**

M. le Maire présente au CM l'étude du SDE : alimentation basse tension 27 000 € (11 250 € à la charge de la commune) ; éclairage public (Phase 1 : 5 961 €, Phase 2 : 23 328 €) (14 040 € à la charge de la commune) ; Génie civil du réseau de télécommunication 14 400 € (9 600 € à la charge de la commune). Le CM approuve cette offre.

**Devis SPS : travaux du lotissement du Domaine de l'étang :** M. le Maire informe le CM qu'il est nécessaire de faire appel à un coordinateur sécurité pour réaliser les travaux de ce lotissement. Après étude des devis le CM retient la proposition de SCOPI d'Yffiniac.

**Travaux salle des fêtes : Avenant n°2 Lot charpente métallique :** M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires pour protéger le parquet pendant la dépose de la toiture (12 500 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

**Bibliothèque : demande de subvention DRAC : matériel informatique, numérique et audiovisuel :** M. le Maire expose au CM les besoins en matériel pour la nouvelle bibliothèque. Cet investissement peut être subventionné à hauteur de 50 % par la DRAC. Le CM autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention.

**Création d'un poste de responsable médiathèque :** M. le Maire expose au CM qu'il serait opportun de créer un poste pour animer la nouvelle médiathèque. Après délibération, le CM décide de créer cet emploi pour 32 heures semaines à compter du 1<sup>er</sup> Août 2021 en CDD de 3 ans, approuve la fiche de poste et autorise M. le Maire à signer les différentes pièces de ce dossier.

**Bibliothèque : demande de subvention extension horaires d'ouverture :** M. le Maire fait part au CM que la commune peut bénéficier d'une subvention de la DRAC pour la création du poste d'animateur (70 % les 3 premières années et 35 % les 2 dernières années). Le CM autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention.

**Ouverture d'une ligne de trésorerie :** M. le Maire fait part au CM que la commune peut ouvrir une ligne de trésorerie pour financer des besoins ponctuels de trésorerie. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet acte avec le Crédit Agricole.

**Commune de Caulnes : demande de participation aux frais de repas (enfants de Plumaugat) :** Mme DUBOIS rend compte au CM de la réunion dans laquelle la mairie de Caulnes a proposé de signer une convention pour la prise en charge d'une participation de 3.02 € par repas pour les enfants de Plumaugat qui déjeunent à la cantine scolaire de Caulnes. Après délibération, le CM décide de ne pas signer cette convention.

## PELE – MELE :

1 – La Mission Argent Poche sera reconduite sur la période estivale. Si tu as entre 16 et 18 ans, que tu souhaites participer à des petits chantiers de la commune en contrepartie d'une indemnisation, tu peux t'inscrire au 02-96-83-12-31 ou venir en mairie. Des dates d'intervention seront proposées tout au long de l'été.

2 – Inscription sur les listes électorales : nous vous rappelons qu'il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. Pour les scrutins des 20 et 27 juin, inscription avant le 14 mai. Renseignements en mairie.

3 – Les cartes de pêche 2021 de l'AAPPMA – pêcheurs de la Haute Rance – sont arrivées et à disposition chez les dépositaires habituels. En retirant votre carte, pensez à demander la carte de la Rance et de ses ruisseaux. Il est également possible de prendre sa carte sur internet à l'adresse suivante : [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr) en précisant votre adhésion à l'AAPPMA de Caulnes.

4 – Vente de cartes de pêche étang de Loziers : elles sont disponibles au VIVECO et au café HAZARD à Quesnon.

4 – Le Service National Universel (SNU) : Le SNU s'adresse aux jeunes nés entre le 2 Juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comportera un séjour et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite. Le SNU s'articule en 3 phases :

→ Un séjour de cohésion du 21 juin au 2 juillet 2021

→ Une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 heures perlées (dans l'année qui suit)

→ Un engagement de 3 mois minimum (facultatif)  
Informations et inscriptions : [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr) ou Tel : 02.96.62.83.49.

5 – Collecte de sang à Broons (Salle des fêtes) le lundi 3 mai de 11H00 à 13H00 et de 15H00 à 19H00. Merci de prendre RDV sur : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

## DATES A RETENIR :

### Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

### Permanences :

**Maire / Conseiller Départemental :** sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez-vous.

### Horaires de la Bibliothèque :

Tous les mercredis de 15h00 à 17h30

et samedis de 10h30 à 12h00

### Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :

**GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !**

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*

Prochaines permanences : les 5 et 19 mai.

**Dinan Agglomération** vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

**Conciliateur de justice :** M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1<sup>er</sup> Mardi de chaque mois à la maison intercommunale de Caulnes sur Rendez Vous (Tel 02.96.88.70.30 ou 06.37.62.87.97)

Rappel : vous pouvez recevoir les informations de la commune sur votre smartphone grâce à l'application **Centolive**

### Messes :

Samedi 8 Mai à Plumaugat à 10h30 (commémoration 8 Mai)

Jeudi 13 Mai à Caulnes à 10h30 (1<sup>ère</sup> Eucharistie)

Dimanche 16 Mai à Benin à 10h30

Dimanche 23 Mai à 10h30 à Caulnes (Profession de foi)

**Obligation du port du masque dans Les Côtes d'Armor :**  
Par arrêté préfectoral publié le 16 Mars 2021, le port du masque devient obligatoire pour tout piéton âgé de 11 ans et plus sauf :  
les personnes en situation de handicap, les personnes pratiquant une activité physique et sportive

**Permanences du Secours Populaire :**  
une épicerie solidaire ouvre ses portes le mercredi 1 semaine sur 2  
de 14H00 à 16H30 à la Maison des Associations, rue Valaise à Caulnes –  
Renseignements sur place ou au 07.84.39.25.35.  
Prochaines permanences : les mercredis 5 et 19 mai

**Permanences du Secours Catholique :**  
une boutique solidaire est ouverte à tous à Broons les 1er et 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois  
de 14H30 à 17H00 au 41 rue de Brondineuf à Broons –  
Vous y trouverez des vêtements bébés, jeunes enfants et jouets  
Renseignements au 02.96.84.62.48.  
Prochaine permanence : les mercredis 5 et 19 mai

### **Numéros d'urgences / numéros utiles :**

**Pompiers : 18 / Gendarmerie : 17 / SAMU : 15 Appel d'urgence depuis votre fixe ou votre mobile : 112**

**COVID 19 :** Une plateforme téléphonique, accessible au 0800.130.000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19 et des conseils non médicaux.

**Vigilance renforcée vis-à-vis des violences conjugales et intrafamiliales en période de confinement :**  
Le confinement à domicile peut créer un terreau propice aux violences conjugales intrafamiliales. Pour protéger et soutenir au mieux ceux qui en sont victimes, plusieurs dispositifs ont été mis en place.

**La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes** <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> est opérationnelle 24h/24 et 7jours/7. Elle permet aux victimes de dialoguer en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et de pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils.

**Le 39-19** pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violence ; numéro gratuit fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 12h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

#### **ESPACE FEMMES**

Espace Steredenn – 1 route de Dinard à Dinan

Tél. : 02.96.85.60.01 Site Internet : <http://www.espacefemmes.steredenn.org>

#### **ASAD Méné Rance, Services aux personnes**

16 Rue de Dinan – 22350 – Caulnes – 02 96 83 98 70

#### **ASSISTANTE SOCIALE**

Adresse : Maison Intercommunale, 10 rue Ville Chérel, 22350 Caulnes Tél. : 02.96.80.00.80

### **Prochainement en Mairie : Un Point Conseil Budget**

Proposée par l'association Familles Rurales, une permanence sera tenue en mairie pour apporter des conseils en gestion de votre budget familial.

**Gratuit et ouvert à tous le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00.**

**Vous pouvez d'ores et déjà contacter : Séverine CHAMPAGNAT, Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94. Renseignements également en mairie :**

**02.96.83.12.31.**